



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RÉCÉPISSÉ DÉFINITIF
DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE**

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES des 15 et 22 MARS 2026

Le préfet du Finistère
Vu le code électoral,

donne reçu récépissé définitif à : M. Philippe RIS
candidat tête de liste (ou mandataire du candidat)¹

de la déclaration de candidature de la liste (intitulé de la liste) :

CAP PLOUGONVELIN

dont la tête de liste est (nom et prénom du candidat tête de liste) :

M. Philippe RIS

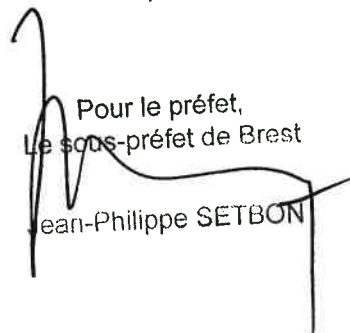
au 1^{er} tour à l'élection municipale et communautaire de la commune de :

PLOUGONVELIN

Fait à Brest

le 24/02/26

Pour le préfet,


Pour le préfet,
Le sous-préfet de Brest
Jean-Philippe SETBON

¹ Rayer la mention inutile